

Ministère  
de la Sécurité  
publique

# Inondation Demande d'assistance financière



Votre résidence principale a été inondée et vous souhaitez faire une demande d'assistance financière au ministère de la Sécurité publique (MSP)?

Afin d'accélérer le traitement de votre dossier et de faciliter un retour plus rapide à la vie normale, vous devez sans tarder entreprendre les démarches suivantes pour préparer votre dossier de réclamation :

- Contactez votre municipalité pour vous identifier comme sinistré.
- Communiquez avec votre assureur afin de vérifier si vous avez droit à un dédommagement pour vos biens endommagés. Demandez-lui de vous fournir une réponse écrite indiquant si votre réclamation est admissible ou non.
- Pour des raisons de santé, débutez vos travaux de démolition et de nettoyage sans tarder.
  - Il est essentiel de prendre d'abord des photos pour documenter les dommages causés à vos biens et à votre résidence.
  - Conservez tous les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés.
- Avant de procéder aux **travaux de rénovation ou de reconstruction**, communiquez avec votre municipalité afin de connaître la réglementation applicable et évaluer si un permis est nécessaire.

Pour d'autres conseils et consignes à suivre  
à la suite d'une inondation, consultez  
[Québec.ca/inondations](https://quebec.ca/inondations)



Pour accélérer le traitement  
de votre dossier

faites votre demande  
de réclamation en ligne  
[Québec.ca/inondations](https://quebec.ca/inondations)

OU

contactez le ministère  
de la Sécurité publique  
**418 643-AIDE (2433)**  
**1 888 643-AIDE (2433)**



## Évacuation

Si vous avez été dans l'obligation d'évacuer votre domicile, attendez d'avoir l'autorisation de votre municipalité avant de le réintégrer, de préférence de jour. Il est alors plus facile de constater les problèmes et les dangers.

SC-123(2020-03)